



2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec)
G0A 2M0

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ
par la soussignée, Linda Gauthier,
Directrice générale et secrétaire-trésorière
de la susdite municipalité

QUE le conseil de la municipalité des Éboulements sera saisi, lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2020 à 20 h à l'édifice municipal, situé au 2335, route du Fleuve de la nature et de l'effet d'une dérogation mineure située au 2875, route du Fleuve sur le lot 5 439 359 (terrain 1) du cadastre du Québec et au 2877, route du Fleuve sur le lot 5 439 360 (terrain 2) du cadastre du Québec.

QUE cette dérogation mineure portant le numéro **DM 92-2019** consiste à :

Terrain 1, au 2875, route du Fleuve :

- Autoriser un frontage de 37,16 mètres plutôt que 50 mètres;
- Autoriser une superficie de 1 142,3 mètres carrés plutôt que 3 000 mètres carrés;
-

Terrain 2, au 2877, route du Fleuve :

- Autoriser un frontage de 21,63 mètres plutôt que 50 mètres;
- Autoriser une profondeur de terrain de 32,64 mètres au lieu de 45 mètres;
- Autoriser une superficie de 890,3 mètres carrés plutôt que 3 000 mètres carrés;

Dans le cas où le conseil municipal décidait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme aux règlements de la municipalité.

Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les laissant savoir par écrit à la secrétaire de la municipalité avant la tenue de la séance du conseil ou en se présentant à cette dernière pour faire valoir ses objections verbalement.

DONNÉ aux Éboulements ce 20^e jour de décembre 2019.

LINDA GAUTHIER
Directrice générale et secrétaire-trésorière